



CHARTRE D'USAGE DES JEUX VIDEO EN MEDIATHEQUE

ACCES

La médiathèque La Coop' met à disposition de ses adhérents un espace de jeux vidéo, à usage unique ou en groupe de deux personnes maximum.

Cet espace est accessible tous jours selon les horaires d'ouverture habituels.

La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité ou/et d'occupation de la salle dédiée aux jeux pour un autre usage, réunion ou entretien de la MSAP.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte et tout utilisateur doit savoir se servir du matériel et des jeux utilisés.

Pour jouer, les usagers doivent présenter au personnel de l'Accueil leur carte de médiathèque. En échange, le personnel leur remet une manette de jeu et installe le jeu choisi. A la fin du jeu le joueur prévient le personnel qui fermera la session.

Le temps de jeu pour chaque usager est limité à 50 mn par jour. En cas d'affluence, la médiathèque se réserve le droit de mettre en place un système de réservation.

CHOIX DES JEUX

Les jeux disponibles sont présents dans l'Espace, boîtiers vides.

Les usagers choisissent un jeu par créneau horaire. Ils ne sont pas autorisés à le changer en cours de jeu.

Le choix du jeu par joueur est soumis au niveau d'âge requis signalé sur les jeux, sauf autorisation spéciale des parents sur le bulletin d'adhésion des mineurs.

RESPONSABILITE

Les parties ne sont pas sauvegardées sur la console, la médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte éventuelle des données.

Tout problème technique doit être signalé au personnel qui est seul habilité à faire les manipulations nécessaires sur la console et le téléviseur.

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer à l'identique ou le rembourser à sa valeur d'achat.

Pour des raisons de sécurité, les manettes de jeu Wii doivent être utilisées avec leur dragonne et les joueurs doivent porter des casques.

La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : le personnel pourra interrompre la séance et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à l'espace Jeux vidéo en cas de non-respect de la chartre d'utilisation ou du règlement de la médiathèque.

Le règlement intérieur de la médiathèque s'applique dans l'Espace Jeux vidéo.

Pour rappel, il est interdit de manger, boire et de faire trop de bruit.

Le :

Signature de l'adhérent :

(Pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal)

Précédé de la mention « lu et approuvé »